

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

SECASENE Pre

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

Prébrossant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur /
téléphone Department product safety / +49 441 9317 108

E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

P305+P351+P338 savon.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium; Isotridecanol, ethoxylated; amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl); docusate sodique; diéthanolamine

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux *******2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

No. CAS	112-34-5
No. EINECS	203-961-6
Numéro d'enregistrement	01-2119475104-44-XXXX
Concentration	>= 10 < 25 %
Eye Irrit. 2	H319

amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)

No. CAS	68603-42-9
No. EINECS	271-657-0
Numéro d'enregistrement	01-2119490100-53-XXXX (EC931-329-6)
Concentration	>= 3 < 10 %
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 2	H411

Isotridecanol, ethoxylated

No. CAS	69011-36-5
No. EINECS	931-138-8
Numéro d'enregistrement	IRRELEVANT (POLYMER)
Concentration	>= 3 < 10 %
Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	> 1 < 10 %
Eye Dam. 1	H318	>= 10 %
ATE orale	500	mg/kg

isotridecanol,ethoxylated (>=2.5 EO)

No. CAS	69011-36-5
No. EINECS	931-138-8
Numéro d'enregistrement	01-2119976362-32-XXXX

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

Concentration	>=	1	<	10	%
Eye Irrit. 2		H319			
Aquatic Chronic 3		H412			

acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium

No. CAS		97489-15-1			
No. EINECS		307-055-2			
Numéro d'enregistrement		01-2119976362-32-XXXX			
Concentration	>=	3	<	5	%
Acute Tox. 4		H302			
Skin Irrit. 2		H315			
Eye Dam. 1		H318			
Aquatic Chronic 3		H412			

ATE	orale		2.000	mg/kg
-----	-------	--	-------	-------

docosate sodique

No. CAS		577-11-7			
No. EINECS		209-406-4			
Numéro d'enregistrement		01-2119491296-29-XXXX			
Concentration	>=	1	<	3	%
Skin Irrit. 2		H315			
Eye Dam. 1		H318			

Reaction products of C18 (unsaturated) fatty acids and dimethyl sulfate and triethanolamine

No. CAS		1335202-95-3			
No. EINECS		931-216-1			
Numéro d'enregistrement		01-2119472309-33-XXXX			
Concentration	>=	1	<	10	%
Skin Irrit. 2		H315			
Eye Irrit. 2		H319			

diéthanolamine

No. CAS		111-42-2			
No. EINECS		203-868-0			
Numéro d'enregistrement		01-2119488930-28-XXXX			
Concentration	>=	1	<	2	%
Acute Tox. 4		H302			
STOT RE 2		H373			
Skin Irrit. 2		H315			
Eye Dam. 1		H318			
Repr. 2		H361fd			

ATE	orale		1.600	mg/kg
-----	-------	--	-------	-------

Autres ingrédients**2,2'-(Ethylendioxy)diéthanol**

No. CAS		112-27-6	No. EINECS		203-953-2
Numéro d'enregistrement		01-2119438366-35-XXXX			
Concentration	>=	1	<	10	% [3]

White oils

No. CAS		8042-47-5	No. EINECS		232-455-8
Numéro		01-2119487078-27-XXXX			

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

d'enregistrement							
Concentration	>=	1	<	10	%	[3]	
Asp. Tox. 1	H304						

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Liste	VLEP			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)
Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: Remarque: TMP:84; FT:254				

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,6	mm
Temps de pénétration	>	480	min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	liquide
Couleur	jaunâtre
Odeur	odeur spécifique au produit

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point d'ébullition

Remarque non déterminé

Inflammabilité

évaluation non déterminé

Limites des explosibilité

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur > 100 °C

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

valeur pH

Valeur env. 8

ViscositéValeur env. 24 s
température 20 °C
méthode DIN 53211 4 mm**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur env. 1,0 kg/l

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Caractéristiques des particules

Remarque non pertinent (liquide)

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Temps d'écoulementValeur env. 24 s
température 20 °C
méthode DIN 53211 4 mm**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	6.003	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Isotridecanol, ethoxylated**

ATE	500	mg/kg
Source	Valeur évaluée	

acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium

Substance de référence	acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium	
Espèces	rat	
DL50	2000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

diéthanolamine

Substance de référence	diéthanolamine	
Espèces	rat	
DL50	1600	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**diéthanolamine**

Substance de référence	diéthanolamine	
Espèces	lapin	
DL50	> 2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**diéthanolamine**

Substance de référence	diéthanolamine	
Espèces	rat	
CL 0	3,35	mg/l
Durée d'exposition	4	h

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Espèces	perche arc-en-ciel	
CL 50	1300	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

2,2'-(Ethylenedioxy)diéthanol

Substance de référence	2,2'-(Ethylenedioxy)diéthanol	
Espèces	Lepomis macrochirus	
CL 50	> 10000	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

diéthanolamine

Substance de référence	diéthanolamine	
Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	1460	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les daphnies**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	48 h	

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	112	mg/l
Durée d'exposition	14 d	

2,2'-(Ethylenedioxy)diéthanol

Substance de référence	2,2'-(Ethylenedioxy)diéthanol	
Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 10000	mg/l

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

Durée d'exposition	48	h	
méthode	DIN 38412 T.11		

diéthanolamine

Substance de référence	diéthanolamine		
Espèces	Daphnia magna		
CE50	55		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
ErC50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

2,2'-(Ethylendioxy)diéthanol

Substance de référence	2,2'-(Ethylendioxy)diéthanol		
Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE 0	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	192	h	

diéthanolamine

Substance de référence	diéthanolamine		
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	2,2		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les bactéries**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	boue activée		
CE 10	> 1995		mg/l
Durée d'exposition	30	min	
Source	Données de la littérature		

2,2'-(Ethylendioxy)diéthanol

Substance de référence	2,2'-(Ethylendioxy)diéthanol		
Espèces	boue activée		
CE 10	> 1995		mg/l
Durée d'exposition	0,5	h	

diéthanolamine

Substance de référence	diéthanolamine		
Espèces	boue activée		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradabilité**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Valeur	89	à	93 %
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	facilement dégradable		
méthode	OCDE 301 C		

2,2'-(Ethylendioxy)diéthanol

Substance de référence	2,2'-(Ethylendioxy)diéthanol		
Valeur	> 70		%
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)		

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-

Information pour tous les modes de transport

* SECASENE Pre

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Composants (règlement (CE) no 648/2004)****15 % ou plus, mais moins de 30 %:**

agents de surface non ioniques

5 % ou plus, mais moins de 15 %: ***

hydrocarbures aliphatiques, agents de surface anioniques

moins de 5 %:

agents de surface cationiques

Autres ingrédients ***

parfums, coumarine, linalol, Dipentène

COV ***

COV (CE) 0,23 %

Autres informations ***

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée

* **SECASENE Pre**

Date de révision: 14.07.2023

8200002221

Version: 10 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 28.02.2024

STOT rép., Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 GGVSee: Gefahrgutverordnung See
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 CAS: Chemical Abstracts Service
 EAK: Europäischer Abfallkatalog
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 VOC: Volatile Organic Compound
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
 TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
 INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
 n.a.g.: nicht anders genannt
 MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
 AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
 BGW: Biologischer Grenzwert
 TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
 OEL: Occupational exposure limit
 SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
 WEL: Workplace exposure limit
 MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
 MEL: Maximum exposure limits
 NOEL: No observable effect level
 NOEC: No observable effect concentration
 LD: Lethal dose
 LC: Lethal concentration
 LLC: Lowest lethal concentration
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
 SVHC: Substances of very high concern
 DNEL: Derived no effect level
 DMEL: Derived minimal effect level
 PNEC: Predicted no effect concentration
 PEC: Predicted environmental concentration
 GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
 REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
 UN: United Nations
 EG: Europäische Gemeinschaft
 EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
 EU: European Union
 HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)
 ATE: Acute Toxicity Estimate
 STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.